



Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2022 à 20h à la halle polyvalente de Courtemaître

M. Henri Erard, président, ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel n°43 du 1^{er} décembre 2022 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tout-ménage.

Personnes présentes ne disposant pas du droit de vote :

Invités presse : Néant

Invités : M. François Gerber – Biotec SA

Excusés : Maryline Courbat, Mélanie Braun, Denis Fridez, Damien Bélet, Gaël Vauclair.

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : MM. Vincent Nusbaumer et Yves Lièvre.

25 personnes sont présentes, habilitées à voter à l'exception de M. Gerber.

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 6 octobre 2022
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 86'510.- pour le projet d'étude de la gestion de l'Allaine à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 27'479.65 pour le projet d'étude de la gestion des affluents de l'Allaine (Vallatte) à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 56'215.- sur le passage à l'éclairage dynamique et l'assainissement de 5 points lumineux sur la route cantonale de Buix à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider

5. Discuter et voter le prix des parcelles communales pour l'année 2023 et donner compétence au Conseil communal de conclure les ventes
6. Discuter et voter le budget 2023 et les taxes y relatives
7. Présentation des scénarios en matière de restriction énergétique
8. Divers

* * * * *

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement, sans avis contraire.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 octobre 2022

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté tacitement, sans avis contraire.

* * * * *

Point 2 - Discuter et voter un crédit de Fr. 86'510.- pour le projet d'étude de la gestion de l'Allaine à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Thierry Crétin prend d'abord la parole et remercie les personnes présentes de s'être déplacées. Il parle également au nom de notre conseiller Pierre Clavel qui s'est occupé du dossier et qui a délégué la prise de parole à Thierry Crétin.

Une étude avait été menée entre les communes de Courchavon, Basse-Allaine et Boncourt. Une commission a été nommée qui est la résultante de la validation par assemblée communale du règlement sur l'entretien des berges. Cette commission s'est réunie et a été constituée cette année. Jusqu'à présent, elle a été conduite par M. Pierre Clavel. Elle sera reprise par votre serviteur et notre nouveau conseiller communal, M. Michel Martinoli dès le 1^{er} janvier 2023.

La commission est également constituée de citoyens choisis par leur implication et leurs connaissances dans le domaine de l'environnement.

Ces deux dépenses sont nécessaires afin de savoir ce que nous allons faire et où. Cette commission discutera des priorités et le dernier mot pour le crédit final de la dépense sera donné aux citoyens lors d'une assemblée communale. Le conseil communal est favorable à ces deux dépenses.

Thierry Créatin rappelle l'importance de ce dossier en rapport avec les dernières crues de l'année passée et plus antérieurement au cimetière à Buix. Nous devons agir et prendre cela en mains sérieusement.

M. François Gerber présente l'exposé et explique les offres établies en collaboration avec Ecoeng et RWB. C'était une étude préliminaire qui donnait une image directrice de ce qui pouvait être fait. A présent, il faut poursuivre le travail. Le canton demande d'établir plusieurs phases afin d'amener le projet jusqu'à son exécution.

Ndlr : la présentation powerpoint est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la commune.

La discussion est ouverte.

M. PM : le pont CFF en direction de Boncourt à la sortie de Buix est-il compris dans l'étude ? Non car il est sur Boncourt. Il ne fait donc pas partie de l'étude présentée aujourd'hui. Cependant, l'impact de ce pont sur les écoulements sur Buix est assez négligeable. Ce n'est pas de l'avis de M. PM. Gerber informe que lors d'inondation toute la plaine se remplit. Ce ne sera pas dans ce projet ici car sinon nous devrions aller jusqu'à Delle. C'est dommage selon M. PM. Auparavant il y avait un écoulement à la hauteur de l'entreprise PMB par trois passages sous les voies CFF plus bas que le pont. Ces passages ne sont plus accessibles, certainement parce qu'ils sont bouchés et selon lui cela empêche la vidange de cette plaine. M. Gerber explique que des simulations hydrauliques ont été exécutées à cet endroit. Une pente est donnée par la plaine, invisible à l'œil nu, et les règles de l'hydraulique montrent que sur des écoulements comme ceux-là on ne peut pas avoir une courbe de remous qui remonte si loin sur le village. Il faudra bien sûr qu'on analyse toutes les sorties possibles sur l'étude. Thierry Créatin explique que c'est pour cela que nous avons souhaité impliquer des citoyens qui connaissent ce genre de problème.

M. CB. Entre Grandgourt et Buix, avant la correction de l'Allaine, la plaine était totalement inondée, depuis la correction, il n'y a plus d'inondation et le cela arrive directement au pont à Buix et plus rapidement.

M. Gerber explique que les débits ne sont pas si importants sur les cours d'eau classiques ces dernières années. Dans le secteur dont on parle, aucune digue n'a été construite mais les gabarits ont été élargis. Cela signifie que dans ce gabarit l'eau ne va pas très vite. Cela ne déborde pas dans le champ, mais arrive moins vite par exemple vers le pont à Buix. De toute façon, avec les simulations prévues, nous arriverons à voir ce qui ne fonctionne pas. Le gabarit qui est donné aux cours d'eau permet vraiment de ralentir les

eaux, elles iront moins vite que dans un lit naturel. Ce sont des choses que nous pourrions prouver avec les simulations.

Mme Natasha Bottinelli demande si le couple de ragondins qui a élu domicile entre Buix et Grandgourt est pris en considération dans l'étude concernant la biodiversité ? Quelle méthode pour gérer cela ?

M. Gerber explique que le ragondin n'est pas le bienvenu et que dans les endroits où il y a des digues, s'ils commencent à creuser des tunnels et des terriers, les berges s'effondrent. Il faudra avoir une gestion de l'espèce car il y a des endroits où la nature doit garder ses droits. C'est l'Office de l'Environnement qui s'occupe de les empêcher de venir ou de les éliminer.

D'autres questions ? Ce n'est pas le cas.

L'assemblée passe au vote : le crédit est accepté à majorité évidente avec 1 opposition.

* * * * *

Point 3 - Discuter et voter un crédit de Fr. 27'479.65 pour le projet d'étude de la gestion des affluents de l'Allaine (Vallatte) à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider

L'entrée en matière contestée n'est pas contestée.

M. Gerber prend à nouveau la parole.

Le cas de la Vallatte est très différent par rapport à l'Allaine. Des crues soudaines peuvent débarquer depuis le haut. L'objectif est de pouvoir trouver un passage soit en remontant des murets, soit en créant des cuvettes pour amener l'eau à l'Allaine. Il faut étudier le cheminement le plus simple. Un travail sera également mené dans la forêt afin de gérer les déchets qui pourraient être emportés avec le débit de l'eau. Les citoyens concernés seront également consultés. Il nous manque encore des précisions pour connaître le temps à consacrer à tout cela.

La discussion est ouverte.

M. RP. Lors des inondations du cimetière de Buix, une sortie était bouchée par une pierre, si cela avait été ouvert, cela se serait écoulé. Selon lui, ce serait très simple de déboucher cela en ôtant simplement la pierre.

D'autres questions ? Ce n'est pas le cas.

L'assemblée passe au vote : le crédit est accepté à majorité évidente avec 1 opposition.

M. Gerber est remercié et libéré. L'assemblée continue.

* * * * *

Point 4 - Discuter et voter un crédit de Fr. 56'215.- sur le passage à l'éclairage dynamique et l'assainissement de 5 points lumineux sur la route cantonale de Buix à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider

L'entrée en matière contestée n'est pas contestée.

La parole est donnée à Dany Contreras, conseiller communal.

La traversée de Montignez est passée à l'éclairage dynamique, Buix est également bien équipé en LED mais pas encore en dynamique.

La discussion est ouverte.

M.HE. demande le périmètre qui sera couvert pour le passage à l'éclairage dynamique ? Dany Contreras confirme que ce sera depuis le 1^{er} candélabre côté Boncourt jusqu'au dernier côté vigne.

M. CB. demande si l'éclairage des rues restera allumé ou s'il sera éteint ? Dany Contreras lui indique que la réponse pourra lui être donnée plus tard au point 7 de l'ordre du jour. M. CB. continue en expliquant que pour les routes communales qui sont peu utilisées, il serait plus judicieux d'éteindre et sur la route principale de laisser allumer. Dany Contreras rappelle que ce point-ci n'est pas pour discuter si on laisse éteint ou pas, mais pour savoir si l'assemblée est d'accord d'installer une technologie dynamique. Cela nous permettra également de couper par exemple un éclairage sur deux. Pour le moment, c'est impossible.

Henri Erard rappelle que l'objet à voter maintenant est une demande de crédit pour équiper un secteur lumineux, ce n'est pas une décision portant sur l'allumage ou pas d'un secteur ou d'un autre.

L'assemblée passe au vote : le crédit est accepté à majorité évidente sans opposition.

* * * * *

Point 5 - Discuter et voter le prix des parcelles communales pour l'année 2023 et donner compétence au Conseil communal de conclure les ventes

L'entrée en matière contestée n'est pas contestée.

Thierry Créatin prend la parole et explique que le conseil communal souhaite garder les mêmes prix pour 2023, soit : Buix et Courtemaîche à 85.-/m² et Montignez à 80.-/m².

M. MP. demande combien reste-t-il de parcelles communales à vendre sur les trois villages ?

Thierry Créatin répond qu'il en reste sauf erreur 1 et 1 à subdiviser sur Montignez, à Buix, le secteur Bois-Chatons est en discussion pour en proposer environ 5 ou 6. Pour Courtemaîche on attend l'entrée en force du PAL pour pouvoir en proposer plusieurs dans le secteur Basse-Fin. Il reste par contre des parcelles chez des propriétaires privés. Ces derniers peuvent informer la commune s'ils sont vendeurs de leur(s) parcelle(s).

L'assemblée passe au vote : le crédit est accepté à majorité évidente sans opposition.

* * * * *

Point 6 - Discuter et voter le budget 2023 et les taxes y relatives

L'entrée en matière contestée n'est pas contestée.

Thierry Créatin prend la parole et explique que nous avons un budget équilibré. Pour le moment, le montant prévu par la péréquation financière pour 2023 et 2024 devrait ne pas être impacté par le départ de l'entreprise BAT de Boncourt. Cela surviendrait plutôt dès 2025. Dans le cadre du budget communal les conseillers, Mme Cerf et Mme Vuillaume, se sont préparés en fonction d'un éventuel scénario « d'une légère austérité » qui pourrait se déclencher si le montant de péréquation devait fortement baisser. Ce sera fait sereinement et en concertation avec les sociétés. Toutes les dépenses communales sont en cours de révision. Nous pourrions revenir vers vous lors de l'assemblée des comptes avec une liste complète, pour information. Cette liste aura fait l'objet de discussions avec les personnes ou sociétés concernées. Rien ne sera imposé. Tout sera discuté.

Il y a des charges en plus cette année. Cela concerne les salaires de l'administration avec deux retraites (fin 2023 Mme Bapst et mi-2024 pour Mme Cerf). Cela doit être réorganisé.

Le poste de Mme Vuillaume sera un peu augmenté en 2023 pour la transition des dossiers de Mme Bapst. Ensuite, nous pourrons passer à l'engagement du ou de la remplaçante de Mme Cerf au printemps 2024. Il faut prendre le temps de se former, de gérer les tâches supplémentaires. Beaucoup de choses seront digitalisées (lecteur des compteurs d'eau, la gestion des heures, etc.).

Concernant la réorganisation de la voirie, M. Garcia a été engagé à 100%. Dès 2023, il gèrera l'ensemble des déchets qui étaient jusqu'à présent récupérés à l'entreprise Fleury à Montignez. Plus rien ne sera acheminé à Montignez. Tout sera récupéré à la carrière du Crézanne à Courtemaîche. Les heures d'ouvertures passeront d'un à deux samedis par mois dès 2023. M. Bélet a été nommé responsable de la voirie d'où un salaire adapté. Pour information, il n'y a pas plus de charges pour la voirie qu'en 2011, donc pas d'inflation.

En ce qui concerne les bâtiments, deux retraites arrivent, soit Mme Genier au 31.12.2022 et Mme Vauclair qui arrivera courant 2024. Nous avons engagé une personne au 1^{er} janvier 2023 à temps partiel, déjà pour reprendre le travail sur Buix et Montignez pour remplacer Mme Genier.

En ce qui concerne l'épuration, nous avons un endettement de Fr. 300'000.- aujourd'hui, ce qui est relativement faible et Fr. 160'000.- de fonds. Cependant, nous aurons pour 3 mio de francs d'investissements à prévoir dans les années à venir afin de répondre aux normes du PGE (Plan général des eaux). Des planifications et des règlements vous seront proposés ultérieurement. Un fond de renouvellement des conduites sera obligatoire. Au niveau de l'eau propre, la commune est bien placée. Ce n'est pas le cas pour les eaux usées. La majoration prévue en 2023 permettra d'anticiper et de donner une certaine latitude au conseil afin de terminer l'assainissement de la STEP de Montignez qui doit encore faire l'objet de quelques travaux. Des réfections de routes sont prévues afin d'intégrer des tuyaux PGE. Le budget est majoré afin de répondre aux futures normes voulues par la nouvelle loi et par le futur règlement. Ce dernier nous demandera des efforts supplémentaires, d'où la raison de majorer progressivement.

La parole est donnée à Mme Michèle Cerf qui projette le budget et explique quelques points.

Ndlr : la présentation powerpoint est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la commune.

Question de M. YL ? Concernant l'augmentation des coûts pour la patinoire de Porrentruy, est-ce suite à l'augmentation des frais généraux du fonctionnement ?

Thierry répond à M. YL. Il y a deux volets. Le volet financier qui concerne l'intérêt et l'amortissement de la dette. Malgré des dépassements survenus et grâce à la négociation des taux d'intérêts par le SIDP sur 20 ans, cela a permis de rester dans ce qui avait été annoncé aux communes lors du vote.

Le deuxième volet concerne la projection de la charge qui reviendra aux communes à cause de l'augmentation de l'électricité. A savoir que le tarif négocié par la commune de Porrentruy avant que le SIDP ne devienne propriétaire de la patinoire était de Fr. 0.05 du kWh jusqu'en 2021. Lors des nouvelles négociations, il y avait des propositions 5 ou 6 fois plus chères. Cela n'était pas possible, donc un accord a été trouvé avec les Services industriels de Delémont pour un rachat sur 5 ans à 0.15 Fr. du kWh, ce qui donnera une augmentation de Fr. 300'000.- d'électricité par année. Une partie sera répercutée aux locataires et une partie aux communes. Ce que nous pouvons déjà dire c'est qu'aujourd'hui les tarifs se négocient entre 30 et 40 ct du kWh, donc les communes s'en sortent bien.

La patinoire recevra également de nouvelles animations/manifestations, des demandes sont en cours. Cela rapportera évidemment de l'argent, ce qui est une bonne chose.

Mme Cerf continue la lecture du budget.

Le budget prévoit donc un bénéfice du compte de résultat de Fr. 13'822.-.

La discussion est ouverte.

L'assemblée passe au vote : le budget et les taxes y relatives sont acceptés à majorité évidente sans opposition.

* * * * *

Point 7 - Présentation des scénarios en matière de restriction énergétique

Thierry Crétin prend la parole pour l'introduction et remercie particulièrement M. Dany Contréras pour le travail accompli qui nous présentera les scénarios en question. Le conseil communal souhaite trouver un compromis entre l'économie d'énergie et l'écologie en maintenant un éclairage public satisfaisant et sécurisant. Il est clair que si la Confédération décide de tout éteindre, nous n'aurons pas le choix. En attendant, le conseil souhaite entrer dans une dynamique d'organisation, nous avons des investissements à prévoir et cette stratégie a été choisie à l'unanimité au sein du conseil communal. M. Contréras va donc vous présenter ce projet suite à une séance qui s'est déroulée avec les BKW à Delémont.

M. Contréras prend la parole. Il indique que la présentation qui va suivre n'a pas été créée de son propre chef mais elle a été donnée par BKW lors de la séance à Delémont.

La séance s'est déroulée le 2 novembre dernier. Elle était basée sur le plan OSTRAL que la Confédération a mis sur place afin de s'adapter ou agir en cas de pénuries. Lorsque la demande dépasse l'offre, il y a lieu de prendre des mesures.

Les thèmes abordés sont expliqués selon le powerpoint. A savoir que la page 8 du powerpoint est très explicite et compréhensif.

Ndlr : la présentation powerpoint est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la commune.

Questions ou plutôt information de M. YL. Il explique que l'institution St-Germain à Delémont par exemple, a dû prévoir quelque chose au budget pour assurer les frais d'un éventuel délestage. La commune a-t-elle prévu des frais concernant ce délestage éventuel ?? Oui selon Dany Contréras, nous avons déjà investi pour une génératrice pour la STEP. Pour le reste rien n'a été spécialement prévu. Selon Dany Contréras, durant ces périodes de délestage on peut presque dire que la vie « va quasiment s'arrêter ». Il pense que c'est plus une organisation personnelle que des investissements à prévoir au niveau communal. Si cela nécessite de l'électricité, rien ne peut être prévu.

Le prochain powerpoint concerne notre éclairage public.

Présentation pour « faire la lumière » sur certaines prises de positions de la presse ou de certaines communes qui ont pris des décisions par rapport à la situation en guise d'éclairage public. Il en ressort finalement que le fait de posséder un système d'éclairage dynamique est très intéressant pour notre commune (70% d'économie).

Ndlr : la présentation powerpoint est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la commune.

Dany Contréras remercie les citoyens pour le vote du point 4 concernant l'éclairage intelligent pour la suite des investissements.

La discussion est ouverte. Plus de questions.

* * * * *

Point 8 - Divers

Thierry Crétin souhaite remercier les conseillers et élus sortants à fin 2022. Il débute avec Mme Sylvianne Etienne reçoit un panier garni pour ses 14 ans de bons et loyaux services en tant que présidente et vice-présidente des assemblées.

En ce qui concerne le conseil communal, Angéline Ruchti nous quittera après avoir effectué une législature de 2018 à 2022 pour le dicastère école, social, entraide, etc. M. Pierre Clavel également pour la même période pour le dicastère avec un gros dossier comme le PAL, les berges ou encore le triage forestier et Daniel Fleury pour le dicastère des routes communales, de l'eau, la STEP, etc. Des bons pour un restaurant leur sont offerts.

Un grand merci également aux conseillers restants, soit Mmes Claudia Villard et Natasha Bottinelli et M. Dany Contréras. Félicitations également et bienvenue aux nouveaux conseillers dès 2023, soit Mme Emilie Cayla, Laure Braun et M. Michel Martinoli, présents ce soir.

Également des remerciements à notre président des assemblées, M. Henri Erard pour le travail accompli et sa préparation aux assemblées. A l'administration, à la voirie et à tous ceux qui participent d'une manière ou d'une autre au bon fonctionnement de la commune. Merci.

Dany Contréras souhaite également remercier Thierry Crétin pour son expérience apportée au sein du conseil en tant que maire. Il canalise l'équipe et gère les finances à des fins communales positives. Il est d'un grand soutien aux conseillers lors de dossiers lourds ou compliqués même hors de son dicastère.

D'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, le président remercie les citoyens et leur souhaite un bon retour chez eux.

Mme SE adresse ses remerciements au conseil communal et aux citoyens. Elle avertit les personnes présentes de faire très attention ce soir sur la route. Elle rajoute encore une petite info concernant les dates d'assemblée. Ce serait bien de varier les jours et d'organiser les assemblées également le mardi ou le mercredi afin de permettre aux gens qui font partie de sociétés de se rendre aux assemblées, éventuellement réorganiser un tournus. Thierry Crétin répond que sa remarque est prise en compte pour 2023 et la remercie.

M. YL revient sur sa demande lors de l'assemblée du 21 avril 2022. Il n'a pas vu de réponse. Thierry Crétin répond que les explications ad hoc ont été données lors de

l'assemblée du 5 juillet par Gilbert Goffinet qui avait été invité pour un point sur le triage forestier et la demande de M. YL a été traitée.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 22h25. Il remercie les citoyens présents de s'être déplacés et leur souhaite un bon retour chez eux en leur rappelant d'être prudent sur la route.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE

Le président :

La secrétaire :

Henri Erard

Céline Meusy